



Accueil extrascolaire des écoles communales de Dison

Projet pédagogique
2025 - 2030



COMMUNE DE DISON
Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Rue Albert 1^{er}, 66 4820 Dison
Tél. : 087 39 33 40
Fax : 087 34 15 87

acdison@dison.be
<http://www.dison.eu>
CCP 000-0019480-80

Table des matières

1. Présentation	p. 3
2. Missions principales et objectifs	p. 3
3. Période et horaires	p. 4
4. Lieux d'accueil	p. 5
5. Aménagement des espaces	p. 5
6. Encadrement	p. 7
7. Equipes	p. 7
7.1. Présentation	
7.2. Qualification et formations continues	
8. Rôles et responsabilités	p. 8
8.1. Accueillantes	
8.2. Parents	
8.3. Enfants	
9. Organisation de la vie quotidienne	p. 10
9.1. Collation	
9.2. Sieste	
9.3. Devoirs	
10. Activités	p. 11
11. Matériel à disposition	p. 13
12. Règles de vie	p. 14
13. Santé	p. 15
14. Inscription	p. 15
15. Tarif et modalités de paiement	p. 16
16. Accueil d'un nouvel enfant	p. 16
17. Accueil des enfants à besoins spécifiques	p. 16
18. Annexes	p. 17
• Coordonnées des écoles communales de Dison	
• Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire	
• Fiches de synthèse pour chaque accueil extrascolaire	

1. Présentation

Un accueil extrascolaire (garderie avant et après l'école) est proposé dans chaque école communale, c'est-à-dire dans les 9 implantations réparties sur le territoire communal de Dison

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les élèves (de 2,5 à 12 ans) régulièrement inscrits dans les écoles communales. Les élèves fréquentent l'accueil extrascolaire de l'implantation dans laquelle ils sont inscrits.

Nous veillons à proposer un espace convivial et adapté où tous les enfants ont leur place, où chacun d'eux peut s'épanouir, se divertir, partager, se rencontrer, s'amuser, découvrir, ... Nous voulons offrir aux enfants un lieu de transition entre le temps scolaire et la famille.

Notre projet poursuit les objectifs du Code de Qualité de l'Accueil¹. La qualité de l'accueil est un enjeu essentiel pour le personnel encadrant, le pouvoir organisateur, les parents et in fine les enfants. Le projet pédagogique est un outil indispensable pour assurer une continuité dans les pratiques d'accueil. De ce fait, il est élaboré en concertation avec les accueillantes et les acteurs concernés.

2. Missions principales et objectifs

L'accueil extrascolaire, qui peut représenter plusieurs heures dans la journée d'un enfant, se veut un temps investi, où l'enfant, encadré par des adultes disponibles et bienveillants, peut se construire et développer d'autres potentialités, complémentaires aux apprentissages scolaires.

Lors de l'accueil extrascolaire, nos objectifs sont de favoriser :

- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication
- Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport et des jeux ou activités en plein air
- L'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et de solidarité
- L'épanouissement de l'enfant tant sur le plan affectif que physique
- Le développement de la confiance en soi et de l'autonomie

¹ Arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil du 17 décembre 2003

- L'apprentissage de la vie en communauté
- Les liens entre les différents « acteurs » qui encadrent et accompagnent les enfants dans leur développement (accueillantes, parents, directeurs, enseignants)

3. Période et horaires

L'accueil extrascolaire est organisé pendant toute l'année scolaire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires².

L'accueil est ouvert le matin et le soir (avant et après l'école) ainsi que le mercredi après-midi³.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
7h30 - 8h15	Accueil (garderie)
Ecole	
15h30 - 17h30	Accueil (garderie)

Mercredi	
7h30 - 8h15	Accueil (garderie)
Ecole	
12h05 - 17h30	Accueil (garderie)

Les parents ont la possibilité de déposer ou venir rechercher leur enfant à leur meilleure convenance, selon les horaires.

Le matin, les parents conduisent leurs enfants jusqu'à l'intérieur du bâtiment. Les enfants qui participent à l'accueil du soir ou du mercredi après-midi seront accompagnés par l'équipe éducative jusqu'au local de l'accueil extrascolaire.

Pour les retours du soir, il est demandé aux parents de respecter les horaires en venant rechercher les enfants à 17h30 au plus tard. Le retard d'un parent peut aussi inquiéter un enfant. Afin de rassurer tout le monde, nous demandons aux parents retardataires de prévenir les accueillantes.

Les enfants ne seront autorisés à quitter l'accueil qu'avec les personnes renseignées sur la fiche d'inscription, sauf autorisation écrite et préalable des parents. De même, si un parent souhaite que son enfant rentre seul, il devra remettre une autorisation signée à l'accueillante.

² Pour les journées pédagogiques, un accueil est parfois proposé, il faut se renseigner auprès de chaque Direction d'école

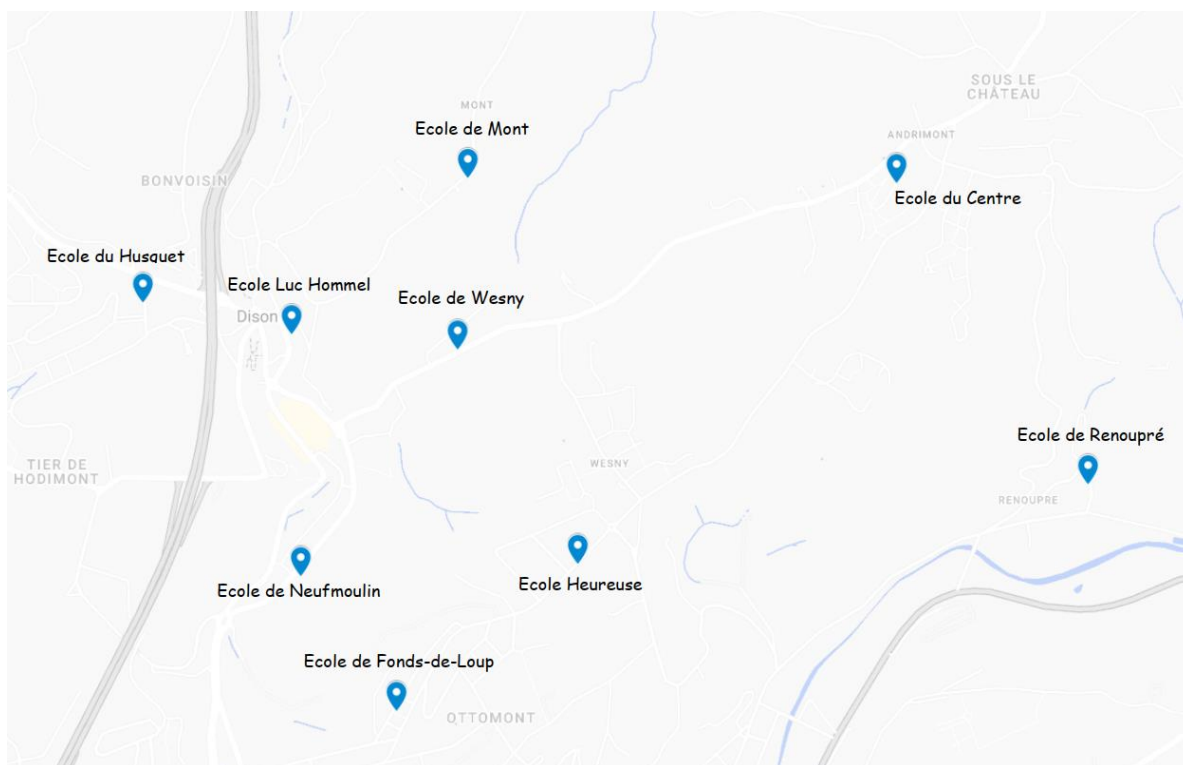
³ Les temps de midi ne font pas partie de l'accueil extrascolaire

4. Lieux d'accueil

L'accueil extrascolaire est implanté dans chaque école communale de Dison :

- Ecole du Centre
- Ecole de Fonds-de-Loup
- Ecole Heureuse
- Ecole du Husquet
- Ecole Luc Hommel
- Ecole de Mont
- Ecole de Neufmoulin
- Ecole de Renoupré
- Ecole de Wesny

Les coordonnées complètes des écoles se trouvent dans l'Annexe 1. De plus, un document de synthèse présente avec plus de précisions les lieux de chaque accueil extrascolaire (Annexe 3).



Localisation des écoles communales de Dison

5. Aménagement des espaces

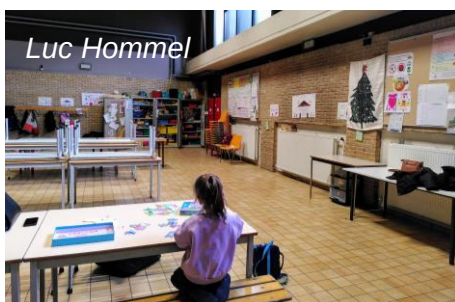
Chaque accueil extrascolaire offre une structure adaptée aux besoins des enfants :

- Une grande pièce de vie avec du mobilier adapté
- Une cuisine
- Des toilettes
- Une cour extérieure

Les locaux sont entretenus et nettoyés quotidiennement.

Les accueillantes aménagent, dans la mesure du possible, des coins pour les différentes activités (lecture, jeux de société, coloriages, détente, ...) et disposent le matériel de manière à ce que les enfants puissent y accéder facilement.

Dans l'Annexe 3, vous trouverez une fiche de synthèse spécifique à chaque accueil extrascolaire.



Aménagement des accueils extrascolaires

6. Encadrement

Les enfants sont encadrés par des accueillantes qui assurent l'accueil du matin, du soir et du mercredi après-midi.

Nous visons à atteindre les normes du décret ATL⁴ qui sont de 1 accueillante pour 18 enfants lors d'un accueil d'une durée inférieur à 3 heures consécutives.

Pour un accueil de plus de 3 heures, nous veillons à respecter les normes d'encadrement établies par l'ONE :

- 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans

7. Les équipes

Des réunions d'équipe sont organisées plusieurs fois par année. Elles permettent d'aborder différents sujets tels que le Projet pédagogique, le Règlement d'ordre intérieur et les formations continues. De plus, ces temps sont très riches et constructifs, car les accueillantes extrascolaires échangent au sujet de leurs pratiques professionnelles.

7.1. Présentation

Chaque accueil est généralement encadré par les mêmes accueillantes et, au début de l'année, elles prendront le temps de se présenter et de faire connaissance. Cela permet aux enfants d'avoir des repères et d'établir une relation de confiance.

Dans l'Annexe 3, vous trouverez une fiche de synthèse qui précise l'accueillante principale pour chaque accueil extrascolaire.

Alexandra	Audrey	Cindy	Dominique
Isabelle	Jennyfer	Johana	Mercedes
Saloua	Sarah	...	

Les accueillantes extrascolaires des écoles communales de Dison

Pour certaines écoles, du personnel vient compléter l'équipe en cas de besoin.

⁴ Disponible sur le site de l'ONE :

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/aspects_juridiques/structure_ONE/agcf-03-07-2003-web.pdf

Les accueillantes sont disponibles pour répondre aux questions des parents lorsqu'ils viennent amener/rechercher leur enfant. En cas de besoin, les parents peuvent téléphoner aux accueillantes durant les horaires de l'accueil extrascolaire (coordonnées dans l'Annexe 3).

7.2. Qualification et formations continues

L'Administration communale veille à ce que l'encadrement des enfants soit assuré par du personnel qualifié ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins, à la sécurité et au bien-être des enfants.

Toutes les accueillantes suivent une formation de base (100 heures) auprès d'un opérateur de formation agréé par l'ONE. De plus, elles sont tenues de suivre des formations continues de minimum 50 heures tous les 3 ans.

8. Rôles et responsabilités

Les accueillantes, les parents et les enfants ont des rôles et des responsabilités qui sont décrits dans ce chapitre.

8.1. Accueillantes

Les enfants sont sous la responsabilité des accueillantes durant les heures d'ouverture de l'accueil extrascolaire.

Les accueillantes veillent à :

- **Avoir une bonne relation avec l'enfant**

Elles vont accueillir l'enfant de manière individualisée, elles vont le rassurer et l'accompagner. Les accueillantes sont à l'écoute de chaque enfant. Elles établissent un dialogue et s'intéressent à eux, à leur réalité et à leur personnalité. Elles font preuve de disponibilité et de bienveillance.

- **La sécurité des enfants et leur bien-être**

Les accueillantes mettent des règles et font respecter les consignes. Le rôle de l'accueillante est de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place tout en garantissant la sécurité du groupe. Pour ce faire, elles veillent à ce que les consignes soient toujours claires et compréhensibles pour tous, tout en adoptant les mêmes comportements faces aux interdits et aux limites.

Elles veillent à instaurer un climat de confiance dans lequel les enfants se sentent en sécurité et à créer un climat chaleureux pour qu'ils puissent s'épanouir.

- **Participer à la socialisation de l'enfant et à son apprentissage du bien-vivre ensemble**

Elles participent à l'intégration sociale de chaque enfant, dans le respect de ses différences. Elles vont aider les enfants à établir des contacts avec les autres et encourager l'expression des idées, des émotions, dans le respect de chacun. Si la situation se présente, elles géreront les conflits.

Les accueillantes feront en sorte de favoriser l'entraide et la coopération, notamment en organisant des activités de groupe. Les enfants des différents groupes d'âge participeront à des activités communes permettant des échanges enrichissants.

Enfin, afin de soutenir le bien-vivre ensemble elles feront respecter les consignes concernant la propreté, le rangement et le respect du matériel.

- **Permettre aux enfants de s'épanouir dans le temps libre**

Les accueillantes sont à l'écoute des enfants, attentives à leurs besoins et leurs envies. Elles les guident au mieux dans leur choix d'activité, en fonction de leur âge, de leur niveau de développement et des jeux mis à leur disposition. Elles proposent des activités variées basées sur la créativité et la découverte, mais les enfants ont également la possibilité d'avoir du temps libre et de choisir leurs activités. Nous veillons à tenir compte de l'avis des enfants et de répondre au mieux à leurs attentes.

Elles respectent le rythme de chaque enfant et veillent à favoriser leur autonomie (installation et rangement des jeux, habillage, ...).

- **Etablir une relation de confiance avec les parents**

Elles accueillent les parents qui arrivent, racontent la journée de l'enfant (temps passé à l'accueil) et communiquent les renseignements. Elles sont également à l'écoute des parents.

8.2. Parents

Les parents ou les responsables de l'enfant s'engagent à :

- Compléter la fiche d'inscription
- Collaborer avec les accueillantes
- Transmettre les informations nécessaires aux accueillantes (besoins particuliers, problèmes de santé, changements dans les horaires ou de personne chargée de reprendre l'enfant, ...)
- Accompagner et/ou venir chercher les enfants au local de l'accueil extrascolaire et signaler la présence de leur enfant à l'accueillante
- Respecter les horaires de l'accueil extrascolaire
- Prendre connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur (Annexe 2)

8.3. Enfants

Les enfants ont des obligations :

- Respecter leurs camarades et les accueillantes
- Respecter le mobilier et le matériel mis à disposition
- Participer à la mise en place du matériel ainsi qu'à son rangement
- Avoir un comportement et un langage adapté
- Respecter les consignes données par les accueillantes

Pour clore ce chapitre, nous soulignons que la communication accueillantes-parents-enfants est primordiale puisqu'elle sera garante d'un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bien-être.

9. Organisation de la vie quotidienne

Les journées à l'accueil extrascolaire sont organisées en différents temps.

Accueil du matin	
Dès 7h30	Accueil
	Activités et jeux
8h15	Les enfants sont accompagnés jusqu'à leur classe (maternelles) ou dans la cour (primaires)

Accueil du soir	
15h30	Les enfants sont accompagnés jusqu'au local de l'accueil extrascolaire
Jusqu'à 17h30 max	Collation
	Activités et jeux
	Retour avec les parents

Accueil du mercredi après-midi	
12h05	Les enfants sont accompagnés jusqu'au local de l'accueil extrascolaire
Jusqu'à 17h30 max	Activités et jeux / Sieste
	Collation
	Activités et jeux
	Retour avec les parents

9.1. Collation

Un temps de collation est proposé aux enfants présents à l'accueil du soir et du mercredi après-midi. Il est demandé aux parents de prévoir une gourde d'eau et une collation (si possible, dans une boîte étiquetée « *Accueil extrascolaire* » afin d'éviter que les enfants n'aient plus rien en fin de journée).

9.2. Sieste

Les locaux de l'accueil extrascolaire ne permettent pas de proposer la sieste à tous les enfants et ne comportent pas un espace spécifique. Toutefois, quelques lits ou matelas sont à disposition si un enfant a besoin de se reposer lors de l'accueil du mercredi après-midi.

9.3. Devoirs

Si un enfant souhaite faire ses devoirs, l'accueillante veillera à l'installer dans de bonnes conditions (au calme, à l'écart des jeux et du groupe, ...), sans accompagnement spécifique. L'accueillante n'imposera pas aux enfants de faire leurs devoirs, et ce même si les parents en font la demande.

10. Activités

L'accueillante propose des activités ludiques, éducatives, récréatives et divertissantes qui sont adaptées aux enfants selon leur âge. Les enfants peuvent avoir le choix de participer, de s'occuper librement ou encore de ne rien faire. L'accueil extrascolaire est un lieu d'accueil de qualité qui tient compte des besoins fondamentaux des enfants ainsi que de son épanouissement.

Les accueillantes préparent un large choix d'activités pour les enfants :

- Activités sportives
- Activités culturelles
- Activités culinaires
- Activités artistiques
- Jeux collectifs
- ...

Ces diverses activités visent à atteindre les objectifs du Décret⁵.

Objectifs du Décret
Favoriser le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique des jeux, du sport ou d'activités de plein air
Favoriser la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation,

⁵ Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances

d'expression, de création et de communication

Favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la participation

Lors des ateliers d'arts plastiques, les enfants fabriqueront des objets ou dessineront. Ils pourront essayer différentes techniques artistiques et, à chaque fois, ils décoreront leurs bricolages « à leur manière » et selon leurs envies.



Les activités sportives sont très sollicitées par les enfants (ballons, parcours de psychomotricité, danses, ...). Des grands jeux collectifs sont également proposés.

Nous veillons à favoriser la coopération entre les enfants : par des jeux d'équipe et de coopération, mais aussi par l'entraide entre les grands et les petits, etc.

Dans la mesure du possible, les activités en extérieur sont privilégiées. Certaines écoles disposent en effet d'un grand espace extérieur qui répond parfaitement à l'envie de bouger des enfants.



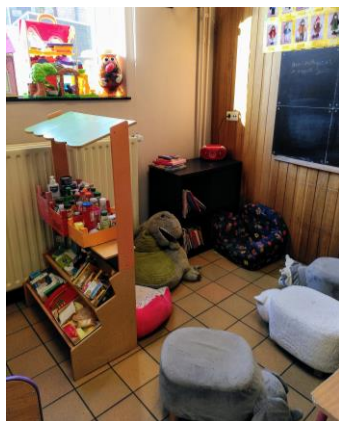
Une attention particulière est donnée aux enfants pour qu'ils puissent faire part de leur souhaits, envies et intérêts pour certaines activités. Les accueillantes sont à l'écoute des enfants et essayeront d'adapter au mieux les activités ou de mettre à disposition le matériel demandé.

*S'investir dans une activité, jouer, interagir, explorer,
se reposer, ou simplement rêver et observer*

Les enfants sont invités à participer aux activités prévues par les accueillantes, mais sans obligation. L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité pourra s'occuper avec les jeux mis à disposition dans le local, tout en restant sous la surveillance des accueillantes.

Pour le bon déroulement des activités, différents espaces sont aménagés :

- Livres
- Dessins
- Jeux de société
- Blocs de construction
- Puzzles
- ...



1.1. Matériel à disposition

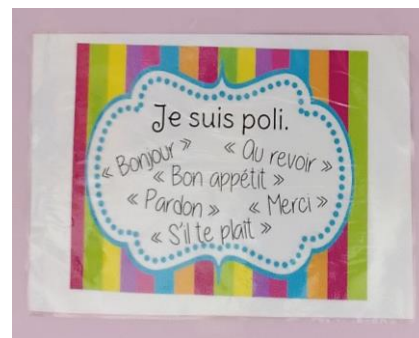
Chaque accueil dispose de matériel divers (jeux de société, blocs de construction, ballons, livres, marqueurs, peinture, ...). Les accueillantes veillent à mettre à disposition le matériel adéquat.

Chaque année, un budget permet de renouveler le matériel, de diversifier les activités et de faire découvrir de nouveaux jeux.



12. Règles de vie

En début d'année les règles de vie sont travaillées. Les accueillantes prennent le temps d'échanger avec les enfants à ce sujet : « *Quelles règles sont importantes pour bien vivre ensemble à l'accueil extrascolaire ?* » Nous soutenons que les enfants intègrent plus facilement les règles lorsqu'ils participent à leur élaboration, que cela a plus de sens pour eux. Les règles sont ensuite affichées en évidence dans le local.



Exemples de règles affichées dans les accueils extrascolaires

L'objectif est de conscientiser les enfants de l'importance d'avoir des règles pour le bon fonctionnement de l'accueil.

- Apprendre aux enfants le respect : des autres, de la nature, des locaux, du matériel, ...
- Apprendre aux enfants à vivre en groupe : la tolérance, l'amitié, les devoirs et les droits de chacun, ...

En cas de non-respect des règles de vie (affichées et rappelées régulièrement), une discussion aura lieu avec les accueillantes. Le bien-fondé de la règle sera expliqué à nouveau à l'enfant. L'objectif est de faire réfléchir l'enfant et de lui faire comprendre que son acte a des conséquences.

En cas de répétition, une action à visée réparatrice sera mise en place. Si cela s'avère nécessaire, les parents seront contactés.

Afin de garantir le bon déroulement de l'accueil extrascolaire ainsi que le bon vivre ensemble, le Règlement d'Ordre Intérieur (Annexe 2) en définit le cadre.

13.Santé

L'équipe dispose de la fiche médicale de chaque enfant qui reprend les besoins particuliers et les points d'attention à prendre en compte (allergies, médicaments, ...). Les parents signalent également si des aménagements doivent être effectués pour leur enfant (trouble du comportement, handicap, ...).

Une boîte de secours se trouve dans le local de l'accueil extrascolaire pour soigner les contusions bénignes. En cas de petits accidents, les plaies sont traitées de manière adéquate. Le contrôle de l'évolution des plaies reste du ressort des parents. En cas d'accident plus conséquent, les secours et les parents sont directement avertis. Une liste de numéros de téléphone des hôpitaux et des services de secours les plus proches est à disposition des accueillantes.

L'équipe suit ponctuellement des formations continues aux premiers secours pédiatriques.

14.Inscription

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est demandé aux parents de compléter une **fiche d'inscription** reprenant notamment les données médicales de l'enfant et les coordonnées :

- de l'enfant et des personnes qui l'ont confié
- des personnes qui sont autorisées à venir le chercher
- des personnes qui sont à joindre en cas d'urgence

Cette fiche d'inscription est disponible auprès de la Direction d'école et est à compléter même si l'enfant n'est présent qu'une seule fois à l'accueil extrascolaire.

Tout changement dans les informations mentionnées sur la fiche d'inscription doit être communiqué sans délai aux accueillantes par le parent ou le responsable de l'enfant.

Il est demandé aux parents de prendre connaissance du **Règlement d'Ordre Intérieur** (Annexe 2).

1 5. Tarif et modalités de paiement

Le tarif est de 0,20 euros par enfant pour l'accueil du matin et 0,60 euros par enfant pour l'accueil du soir et du mercredi après-midi⁶. Les accueillantes effectuent le relevé des présences sur une application de gestion administrative et financière. Les parents recevront un relevé des présences pour l'accueil extrascolaire et devront procéder au paiement via l'application (aucune autre alternative de paiement ne peut être prise en compte).

En cas de reprises tardives d'un élève, une redevance pour tout quart d'heure entamé sera prélevée du compte de l'élève représentant le coût des prestations supplémentaires du personnel et le coût énergétique.

L'accès à l'accueil extrascolaire peut être interdit en cas de non-paiement, après rappel et avertissement écrit de la Direction.

1 6. Accueil d'un nouvel enfant

Lors de l'arrivée d'un nouvel enfant fréquentant l'accueil, l'accueillante prendra le temps de se présenter, de faire visiter les locaux, de lui expliquer les règles et de lui donner des repères spatio-temporels.

Elle fera en sorte de faciliter la séparation avec le parent et de l'intégrer dans le groupe.

1 7. Accueil des enfants à besoins spécifiques

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser un accueil de qualité pour tous les enfants et faire en sorte que les familles se sentent les bienvenues et soient accueillies dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, il est essentiel d'avoir connaissance des besoins spécifiques de l'enfant pour que l'équipe puisse y répondre au mieux. Les accueillantes se tiennent à disposition des parents pour réfléchir ensemble aux aménagements nécessaires.

Nous veillons à établir, aussi souvent que possible, le contact avec les parents, les enseignants et les directions des écoles dans le souci de développer et d'encourager la complémentarité entre les différents partenaires.

⁶ Pour les journées pédagogiques, quand un accueil est organisé dans l'école, le tarif est de 8€ par jour

Annexes

- Coordonnées des écoles communales de Dison
- Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire
- Fiches de synthèse pour chaque accueil extrascolaire

Annexe 1 : Coordonnées des écoles communales de Dison

Accueils extrascolaires (par ordre alphabétique)	
Ecole communale du Centre	 Clos Jean Delclisar 5, 4821 Andrimont  087/33 24 85  ec.centre.direction@gmail.com  http://ecoleducentre.be  Directeur : Monsieur Michaël Habsch
Ecole communale de Fonds-de-Loup	 Place Simon Gathoye 2, 4821 Andrimont  087/33 64 24  direction@ecolefondsdeloup.be  https://ecolefondsdeloup.be  Directrice : Madame Marie Taelman
Ecole communale Heureuse	 Rue de Verviers 310, 4821 Andrimont  087/33 37 09  ec.heureuse.direction@gmail.com  http://ecoleheureuse.be  Directeur : Monsieur Julien Denoz
Ecole communale du Husquet	 Rue de Husquet 27, 4820 Dison  087/33 75 49  ec.husquet.direction@gmail.com  https://www.ecoleduhusquet.be  Directrice : Madame Aurore Monard

Ecole communale Luc Hommel	 Place Luc Hommel 15, 4820 Dison  087/33 76 37  ec.luchommel.direction@gmail.com  http://ecoleluchommel.be  Directrice : Madame Christelle Herman
Ecole communale de Mont	 Rue de Mont 177, 4820 Dison  087/33 67 16  ec.luchommel.direction@gmail.com  http://www.ecolemont.be  Directrice : Madame Christelle Herman
Ecole communale de Neufmoulin	 Place Jean Roggeman 19, 4820 Dison  087/33 69 62  direction@ecolefondsdeloup.be  https://ecoleneufmoulin.be  Directrice : Madame Marie Taelman
Ecole communale de Renoupré	 Rue Henripré 14, 4821 Andrimont  087/33 32 53  ec.centre.direction@gmail.com  http://www.ecolederenoupre.be  Directeur : Monsieur Michaël Habsch
Ecole communale de Wesny	 Rue d'Andrimont 13, 4820 Dison  087/33 12 16  ec.husquet.direction@gmail.com  https://www.ecoledewesny.be  Directrice : Madame Aurore Monard



Accueil Temps Libre

087/32 67 04
atl@dison.be